

Assemblée générale,
Bezannes, le 10 juin 2015,

Résultats du vote des résolutions de l'Assemblée générale du 10 juin 2015

Paiement d'un dividende de 0,84 € par action le 18 juin 2015

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de FREY s'est réunie le 10 juin 2015 au siège social de la Société, à Bezannes, sous la présidence de Monsieur Antoine FREY, Président du Conseil d'Administration.

Les actionnaires de FREY ont approuvé les résolutions qui leur ont été soumises, dont notamment :

- les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014,
- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la distribution d'un dividende de 0,84 euro par action, dont la mise en paiement sera effectuée le 18 juin 2015 (sur la base d'un détachement ayant lieu le 15 juin 2015).

12 actionnaires étaient présents ou représentés ou votaient par correspondance. Ils possédaient ensemble 6.590.827 actions (soit 95,91 % des titres ayant droit de vote) et 6.590.827 droits de vote attachés.

Détail du vote des résolutions

	Pour	Contre	Abstention	Résultat
De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire				
1^{ère} résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts ; Quitus aux membres du Conseil d'administration.	99,99%	0,01%	0%	Adoptée
2^{ème} résolution : Affectation des résultats (bénéfice de l'exercice clos au 31/12/2014 : 11 924 679 euros). Distribution du dividende (d'un montant maximal total de 5 800 000 euros). Décision de fixer la date de détachement du dividende au 15 juin 2015 et la date de paiement du dividende au 18 juin 2015.	100%	0%	0%	Adoptée
3^{ème} résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014.	100%	0%	0%	Adoptée
4^{ème} résolution : Conventions réglementées et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. (*3.836.777 votants)	100%*	0%	0%	Adoptée
5^{ème} résolution : Attribution de jetons de présence au Conseil d'administration.	99,99%	0,01%	0%	Adoptée
6^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration selon le cas, dans le cadre d'un programme d'achat par la Société de ses propres actions.	97,26%	2,74%	0%	Adoptée
7^{ème} résolution : Ratification de la cooptation de Monsieur Alain de COSTER, en qualité de nouveau membre du Conseil d'administration de la Société en remplacement de la société XAVIER PIERLET, démissionnaire.	97,26%	2,74%	0%	Adoptée

8^{ème} résolution : Pouvoirs.	100%	0%	0%	Adoptée
De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Résultat</i>
9^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	98,45%	1,55%	0%	Adoptée
10^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la société ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.	97,26%	2,74%	0%	Adoptée
11^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration pour déterminer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite annuelle de 10% du capital social.	98,45%	1,55%	0%	Adoptée
12^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.	98,45%	1,55%	0%	Adoptée
13^{ème} résolution : Délégation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou de titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription.	97,26%	2,74%	0%	Adoptée
14^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'adm. en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société.	98,45%	1,55%	0%	Adoptée
15^{ème} résolution : Délégation de compétence au Conseil d'adm. en vue d'émettre des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société (hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la société.	98,45%	1,55%	0%	Adoptée
16^{ème} résolution : Délégation à consentir au Conseil d'adm. à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce.	97,26%	2,74%	0%	Adoptée
17^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues.	98,45%	1,55%	0%	Adoptée
18^{ème} résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise.	100%	0%	0%	Adoptée
19^{ème} résolution : L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres prévues par la loi.	100%	0%	0%	Adoptée

A propos de la foncière FREY

Depuis plus de 30 ans, FREY développe des centres commerciaux de plein air de nouvelle génération. Greencenter®, son label phare répond aux tendances de consommation actuelles mêlant shopping et loisirs dans des espaces moins énergivores. Nouveaux projets, extension de parcs commerciaux existants, FREY est également le premier opérateur privé actif dans la requalification des zones commerciales d'entrée de ville, gisement de développement important dans les années à venir. FREY propose ainsi des solutions globales intégrant les fonctions d'aménageur, de promoteur et de foncière de croissance. La foncière est cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris. ISIN : FR0010588079 - Mnemo : FREY.



Emmanuel LA FONTA

Directeur Administratif et Financier

Mathieu Mollière

Directeur Communication, Marketing & Innovation
m.molliere@frey.fr - Tél : 03 51 00 50 50

Agnès Villeret – Relations analystes - Citigate

agnes.villeret@citigate.fr - Tel : 01 53 32 78 95